

**UN EMPLOI,
UN AVENIR,
PAR LA
VIE ASSOCIATIVE**

*Les assos s'engagent
avec les emplois aidés !*

BAISSE DES CONTRATS AIDÉS : ASSOS PARTOUT, RECONNAISSANCE NULLE PART !

- 150 000 contrats aidés non renouvelés en 2017 (310 000 contrats signés en 2017 contre 460 000 en 2016) et 110 000 de moins prévus en 2018.

L'annonce du gel des prescriptions de contrats aidés et les prévisions du Premier ministre de passer sous la barre des 200 000 en 2018, menace directement le secteur associatif. « Cette mesure prise sans préavis ni concertation, à l'heure des coups de rabot sur les subventions au monde associatif, augure un hiver social difficile. ».

LES CONTRATS AIDÉS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Contrats de travail pour lesquels une aide financière de l'Etat, ou des collectivités est allouée à l'employeur sous forme de subvention, d'exonération de cotisations sociales, ou d'aide à la formation. Ces contrats ciblent plus particulièrement des publics dits en difficulté d'accès à l'emploi.

Les deux principaux types de contrats aidés du secteur non marchand, sont :

- Les emplois d'avenir
- Les contrats unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

LES CONTRATS AIDÉS, À QUOI ÇA SERT ?

- **64 % des embauches concernées dans le secteur non marchand n'auraient pas eu lieu sans l'aide à l'emploi**

Un accès facilité à l'emploi pour les publics les plus fragiles (jeunes sans qualification ou peu qualifié.e.s, demandeur.euse.s d'emploi de longue durée, travailleur.euse.s en situation de handicap,...).

- **110 000 salarié.e.s (soit 6 % des emplois associatifs) au niveau national**
- **8000 estimés sur les Pays de la Loire (7% des emplois associatifs)**
- **676 salarié.e.s sur Nantes (5 % des emplois associatifs)**

A moyen ou long terme, une insertion durable dans l'emploi pour les bénéficiaires des contrats aidés.

- 51 % des jeunes bénéficiaires d'emploi d'avenir se sont retrouvés en emploi 6 mois après la fin de leur contrat
- 40 % des bénéficiaires de CUI-CAE se sont déclarés dans la même situation

GEL DES CONTRATS AIDÉS : ASSOS PARTOUT, RECONNAISSANCE NULLE PART !

**SOUTENIR LE
BÉNÉVOLAT,
NOUS DONNER
LES MOYENS
D'AGIR**

- 150 000 contrats aidés non renouvelés en 2017 (310 000 contrats signés en 2017 contre 460 000 en 2016) et 110 000 de moins prévus en 2018.

L'annonce du gel des prescriptions de contrats aidés et les prévisions du Premier ministre de passer sous la barre des 200 000 en 2018, menace directement le secteur associatif. « Cette mesure prise sans préavis ni concertation, à l'heure des coups de rabot sur les subventions au monde associatif, augure un hiver social difficile. ».

LES CONTRATS AIDÉS, À QUI ÇA SERT ?

Profil des salarié.e.s en contrats aidés :

- 70% de femmes (73 % pour les CUI-CAE et 57 % pour les emplois d'avenir)
- 51 % de personnes sans qualification de niveau Bac
- 65 % de demandeur.euse.s d'emploi de plus de 12 mois
- 8% de travailleur.euse.s en situation de handicap
- 28 % de bénéficiaires des minimas sociaux

Les deux premiers secteurs associatifs employant des contrats aidés:

- les arts et spectacles (11,5% des emplois de ce secteur)
- le sport et les loisirs (10,8%)

Ces deux secteurs sont aujourd'hui absents des axes prioritaires définis par le gouvernement.